

M. Abbas El Fassi se réunit avec les dirigeants des centrales syndicales

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 23-04-2008 01:11:30

Dans le cadre de la poursuite du dialogue social avec les centrales syndicales les plus représentatives, le Premier ministre, M.Abbas El Fassi, a tenu, lundi à Rabat, une série de réunions avec les délégations de l'Union Marocaine du Travail (UMT), la Confédération Démocratique du Travail (CDT), l'Union Générale des Travailleurs du Maroc (UGTM), la Fédération Démocratique du Travail (FDT) et l'Union Nationale des Travailleurs au Maroc (UNMT)

Présidées respectivement par MM. Miloudi Moukhariq, Mohamed Noubir El Amaoui, Mohamed Benjelloune Andaloussi, Abderrahmane Azouzi et Mohamed Yatim.

Au début de cette réunion, M. El Fassi, qui était accompagné de plusieurs ministres, a salué le climat de respect mutuel et de grande responsabilité qui a marqué les différents rounds du dialogue ayant réuni, depuis février dernier, le gouvernement aux centrales syndicales les plus représentatives et à la Confédération générale des entreprises du Maroc, pour l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour de ce round du dialogue social, indique un communiqué de la Primature .

Le Premier ministre a souligné que le gouvernement s'est penché sur l'examen d'une série de mesures et de dispositions qu'il envisage de mettre en oeuvre en vue de répondre aux attentes de la classe ouvrière et aux observations et propositions formulées par les partenaires sociaux et économiques lors du 2ème round du dialogue social, en prenant en considération les contraintes économiques que connaît le pays dans une conjoncture internationale marquée par la hausse des prix des produits alimentaires et des cours du pétrole et ce que cela a entraîné en termes d'efforts déployés par le gouvernement au niveau de la subvention des prix en vue de préserver le pouvoir d'achat des citoyens, ajoute la même source.

M. El Fassi a indiqué, dans ce cadre, que le gouvernement a décidé en dépit de la conjoncture difficile, de ne pas affecter le pouvoir d'achat des citoyens, à travers la poursuite de la subvention des prix des produits de base et des hydrocarbures, la préservation du budget alloué à l'investissement, la réunion des conditions favorables à la création d'emplois et à la lutte contre le chômage et la poursuite de l'application des engagements pris à l'égard des couches démunies, ajoute le communiqué.

Les mesures et les dispositions proposées par le gouvernement concernent l'amélioration du revenu des salariés et des fonctionnaires, le parachèvement de l'arsenal juridique se rapportant au Code du travail et à la fonction publique, l'institutionnalisation du dialogue social et les mécanismes de consolidation des libertés syndicales, ainsi que le développement du système de la protection sociale, a-t-il poursuivi.

Concernant l'amélioration du revenu, le communiqué souligne que le gouvernement a proposé une augmentation mensuelle du salaire net des fonctionnaires classés dans les échelles de rémunération

1 à 9, allant de 300 à 459 DH, sur deux étapes à partir du 1er juillet 2008. Ainsi, la moyenne d'augmentation du salaire de ces fonctionnaires variera entre 10,4 et 18 %.

Les fonctionnaires classés aux échelles 10 et plus bénéficieront, à partir de janvier 2009, et en deux tranches, d'une revalorisation du salaire net de 432 DH au moins. Cette augmentation sera rehaussée en fonction du bénéfice tiré de la baisse de l'impôt général sur le revenu (IGR) qui passera de 42 à 40 % puis de 40 à 38 %, ajoute le communiqué, précisant que cette baisse concernera toutes les tranches de l'IGR.

Le gouvernement a proposé d'augmenter le seuil du revenu exonéré de l'IGR, pour le porter de 24.000 à 27.000 DH par an, puis de 27.000 à 30.000 DH en 2011, a ajouté la même source, précisant que le gouvernement a également proposé l'augmentation des allocations familiales, en les portant de 150 à 200 DH par enfant (pour les trois premiers enfants), tout en généralisant, pour la première fois, l'octroi de ces indemnités aux ouvriers agricoles.

L'augmentation des salaires des fonctionnaires coûtera au budget de l'Etat un montant de 10,55 milliards DH, soit 50 % du coût du dialogue social pour la période 1996-2005, qui est venu remédier à une stagnation des salaires ayant duré 14 ans. Quant au dialogue social actuel, il intervient après les hausses des salaires enregistrées entre 2002 et 2005 et la baisse de l'IGR, entrée en vigueur en 2007.

Concernant le secteur privé, l'Etat a proposé d'augmenter le SMIG de 10 %, et de faire bénéficier l'ensemble des salariés de ce secteur de cette amélioration du revenu, grâce à la baisse de l'IGR. Les salariés du secteur vont bénéficier d'une augmentation des allocations familiales qui passeront de 150 à 200 DH par enfant pour les trois premiers enfants.

Le gouvernement a également proposé l'augmentation du montant minimum de la pension de retraite, en passant de 500 à 600 DH par mois, sachant que 97 pc des retraités affiliés à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) vont bénéficier d'une exonération de l'IGR à l'horizon 2011, a indiqué la même source.

A travers ces dispositions, le gouvernement a veillé à satisfaire les revendications des centrales syndicales, tout en préservant les équilibres macro-économiques et en évitant l'aggravation des facteurs de l'inflation.

Le gouvernement s'est, par ailleurs, engagé à institutionnaliser le dialogue social et à examiner les dossiers revendicatifs, à travers des réunions régulières avec les syndicats en avril et en septembre de chaque année.

Le gouvernement et les centrales syndicales ont également convenu de parachever l'arsenal juridique relatif au Code du travail et à la fonction publique, de consolider les libertés syndicales et de développer le système de protection sociale.

Ont pris part à ces réunions, le ministre de la Justice, M. Abdelwahad Radi, le ministre de l'Economie et des finances, M. Salaheddine Mezouar, la ministre de la Santé, Mme Yasmina Baddou, le ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique, M. Ahmed Akhchichine, le ministre de l'Emploi et de la formation professionnelle, M. Jamal Rhmani, le ministre de l'Industrie, du commerce et des nouvelles technologies, M. Ahmed Chami, le ministre délégué chargé des Affaires économiques et générales, M. Nizar Baraka, le

ministre délégué chargé de la Modernisation des secteurs publics, M. Mohamed Abbou, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur, M. Saad Hassar, la secrétaire d'Etat chargée de l'Enseignement scolaire, Mme Latifa Labida ainsi que les secrétaires généraux des départements concernés.

MAP